



## PROJET DE LOI TRAVAIL FAUT QUE CA BOUGE !

**Nos organisations syndicales réformistes veulent transformer en profondeur le modèle économique et le modèle social du pays. Ce collectif de syndicats s'oppose à certaines mesures du projet de la Loi El Khomri qui sont libérales et dogmatiques et qui méconnaissent les réalités du monde du travail.**

### Les mesures inacceptables :

- L'augmentation du pouvoir unilatéral de l'employeur en matière d'aménagement du temps de travail.
- Le plafonnement des indemnités prud'hommes
- Les nouveaux critères de licenciement économique des salariés en France

### Les mesures à renforcer ou ajouter :

- Le compte personnel d'activité
- Le droit supplétif (celui qui s'applique en l'absence d'accord)
- Le mandatement syndical d'un salarié par une organisation syndicale, quelle que soit la taille de l'entreprise
- Les accords de méthode à rendre obligatoires et contraignants pour la qualité des négociations

### Le statu quo est inacceptable

**Si le texte n'est pas bon, le statut quo n'est pas bon non plus pour les salariés : nous avons besoin de droits nouveaux et de règles plus adaptées aux réalités que nous vivons dans l'entreprise.**

#### Loitavail #Elkhomri

**OUI à plus de dialogue social dans les entreprises**

**NON à l'augmentation du pouvoir de décision unilatéral de l'employeur**

#### #Loitavail #Elkhomri

**OUI à la sécurisation des parcours professionnels**

**NON à la baisse des droits sur le temps de travail**

#### #Loitavail #Elkhomri

**OUI à la mise en place du compte personnel d'activité**

**NON au plafonnement des indemnités prud'homales**

#### #Loitavail #Elkhomri

**OUI à la formation des jeunes sans qualification**

**NON à la fragilisation des salariés des filiales françaises**

## **Cinq organisations syndicales signataires**

Même s'il est tardif, ce moment de concertation qui s'ouvre ne doit pas se limiter à un exercice creux, ni à un simulacre. C'est pourquoi, au-delà de leurs analyses propres, les organisations signataires partagent les revendications suivantes qu'elles porteront de façon concordante auprès du gouvernement :

- le retrait de la barémisation des indemnités prud'homales dues en cas de licenciement abusif et des mesures qui accroissent le pouvoir unilatéral des employeurs ;
- que le droit actuel sur le temps de travail continue à s'appliquer à défaut d'accord notamment en ce qui concerne les astreintes, le fractionnement des repos, le repos des apprentis mineurs...
- lors d'un licenciement économique, le texte doit permettre aux juges d'apprécier la réalité des difficultés économiques et retirer le périmètre national ;
- pour la réaffirmation du rôle intermédiaire et incontournable de la branche ;
- le fait syndical doit être reconnu quelle que soit la taille de l'entreprise ;
- aucun forfait jours ou modulation ne peut être mis en place sur la seule décision de l'employeur;
- en matière de forfait jours, l'encadrement législatif proposé par ce projet de loi est trop faible et ne permet pas d'assurer la santé et la sécurité des travailleurs ;
- des droits nouveaux apparaissent comme nécessaires en matière de formation – y compris professionnelle –, d'apprentissage, de validation des acquis de l'expérience et des temps de travail, notamment dans le cadre du CPA dans lequel nous demandons la création d'un compte temps ;
- les signataires proposent de reprendre les propositions du COCT en matière de médecine du travail.

Le gouvernement doit entendre les demandes des organisations signataires pour que les droits des salariés soient préservés et développés. **Le projet de loi ne doit pas être seulement ajusté mais impérativement modifié en profondeur afin de le rééquilibrer en faveur des salariés.** Les organisations signataires s'engagent à porter notamment ces propositions auprès du gouvernement pendant la concertation et tout au long du processus parlementaire.

***Signataires d'une déclaration commune le 3 mars, les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CFTC, FAGE et UNSA appellent les salariés, les agents publics et les jeunes à se mobiliser, pour faire connaître et appuyer leurs propositions.***